



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 25 MARS 2019

Présents : MM. ANDRIEU – BAILLIEZ - BROGNARA

Assistent : MM. FAUGERON - LETELLIER

Excusés : Mme BAISNEE - M.GAUDRY

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉSERVES

DEMANDE D'ÉVOCATION DE SAINT LEU FC

Match n°20536096 du 16/03/2019 U15 D3 POULE A BRUYÈRES BERNES USM 1 / SAINT LEU FC2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SAINT LEU FC (évocation)

Demande d'évocation du 18 mars 2019 recevable en la forme non fondée, le joueur **Coulibaly Noufo licence n°2546230556** n'était pas en état de suspension le jour du match du 16/03/2019.

Date d'effet de la suspension le 18/03/2019.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

DEMANDE D'ÉVOCATION DE SAINT LEU FC

Match n°20548438 du 17/03/2019 U 17 D2 POULE A ERMONT AS1 / SAINT LEU FC2

La commission demande au secrétariat d'interroger le club d'ERMONT **AS1** sur la présence du joueur **BA Amadou licence n° 2546387526** au match cité ci-dessus, il est susceptible d'être en état de suspension.

Le joueur devait purger (10 matchs dans la catégorie où il reprend la compétition).

Date d'effet de la suspension le 24/09/2018

À ce jour le joueur a purgé 8 matchs.

Réponse obligatoire avant le 01/04/2019 12h00.

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TOURNOIS

TOURNOIS MENU COURT AS

MENUCOURT AS

Tournoi U10 U11

Du 15 Juin 2019

Le tournoi ne peut pas être homologué, il manque le nombre d'équipe participant au tournoi.

Président
Michel BAILLIEZ

Secrétaire
Jean Luc FAUGERON